

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de MARTRIN

Session ordinaire du du 17 Septembre 2020

Le 17 septembre 2020 à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane Cailliau-Deleu, maire,

Présents : Christiane Cailliau-Deleu, Aurélien VIALA, Anne Cros, Laurent Lamarre, Gaëlle Choquer, Pascal Gatto, Eve Iacklé, Josiane Léonzi, Jean-Marie Singla, Séverine Valentin.

Absente excusée : Catherine Audirac-Iung (pouvoir à Josiane Léonzi)

Secrétaire de séance : Séverine Valentin

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes-rendus des réunions du 10 juillet et du 20 Août 2020.
- Avis sur le PLUi
- Demande de DETR
- Questions diverses

Approbation des comptes-rendus

Les comptes-rendus des réunions du 10 juillet et du 20 août sont approuvés à l'unanimité.

Demande de DETR

Madame le maire explique qu'une nouvelle délibération est demandée par la préfecture pour une DETR d'un montant inférieur à la demande précédemment établie au motif que des travaux (d'un montant de 5 006,00 € HT) ne peuvent être retenus dans le cadre de la DETR.

La précédente demande était pour des travaux d'un montant total HT de 51 019,30 €.

La nouvelle demande porte donc sur un montant de 46 013,30 € HT, déduction faite des 5 006,00 € précités.

La subvention sollicitée est de 30 %, soit 13 803,99 € HT.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité la demande de subvention de 30 % soit 13 803,99 € HT.

Avis sur le PLUi

Madame le maire revient sur le fait que l'état avait retoqué le projet initial (cf compte-rendu du conseil du 20 Août 2020) et explique la contre-proposition qui a été faite à savoir abandon du projet sur une zone (1,36 ha) du secteur de la Rengue avec conservation de l'autre (0,34 ha) et acceptation de 3 à 4 logements en centre bourg (au lieu de 1 à 2 prévus initialement) sur une zone de 0,33 ha. Après enquête publique auprès du Commissaire enquêteur, il y aura une révision du projet et il nous sera alors possible de rajouter des zones à urbaniser.

Puis elle expose que la présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du (PLUi).

Considérant que le projet de PLUi, tel qu'il a été arrêté est le résultat d'un long travail collectif traduisant les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable de la Communauté de communes et que les intérêts territoriaux, intercommunaux et communaux ont été pris en compte, il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable sur le PLUi notamment sur les documents réglementaires et sur les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) touchant le territoire communal sous réserve d'intégrer au PLUi les rajouts d'emplacements réservés relatifs à l'aménagement d'une station d'épuration dans le bourg et au Cayla.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable au PLUi avec les rajouts d'emplacements réservés précités.

Questions diverses

Elagage : Eve Iacklé signale le besoin d'élaguer un arbre, situé au Cayla sur le domaine communal, qui déborde sur une propriété privée et gêne les occupants. Les travaux d'élagage seront effectués rapidement.

Accès au Clocher du Cayla

Une demande a été faite auprès du maire pour que la clé du clocher de « l'église » du Cayla soit remise à la Mairie.

Cette clé est détenue par l'association « les calades des amis du Cayla ».

Madame le maire a rencontré les représentants de l'association qui ne souhaitent pas rendre cette clé et ont expliqué que l'association paye une assurance pour l'occupation du bâtiment dénommé « église du Cayla » et que l'accès au clocher est dangereux.

Le Maire fera établir un double de la clé qui, comme pour tous les bâtiments communaux, restera en mairie et ne pourra être utilisée qu'avec son accord.

Permanences des élus

A compter d'Octobre, les permanences des élus en mairie auront lieu les premiers samedis de chaque mois.

Nous rappelons que lors de ces permanences deux élus (par roulement) seront à l'écoute des habitants pour leur apporter leur aide et répondre à leurs questions.

Pour le mois d'Octobre la permanence se tiendra le **SAMEDI 3 OCTOBRE, de 10 h à 12 h dans la salle du Conseil.**

Journée du Patrimoine

Mise en place des permanences pour la visite de l'église et de la tour les Samedi et Dimanche 19 et 20 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Les permanences seront assurées en partie par des habitants bénévoles et par des élus.

Repérage sur la commune

Madame le maire a été contactée et a reçu une entreprise « La terre qui tourne » qui est en charge de repérages de sites, d'édifices (publics et privés) qualifiés de « remarquables » ainsi que des vieux bâtiments restaurés de manière traditionnelle dans le respect des méthodes ancestrales, qui pourraient servir lors de tournages de films.

Lors de l'entretien, le maire a cité :

Dans le bourg :

- Tour hospitalière
- Lavoirs
- Four à pain
- Presbytère

Sur l'ensemble de la commune :

- Le Cayla
- Statue menhir Jouvayrac
- Farrayrolle
- Chapelle St Clément
- Lauselarié
- Quelques vignes
- Les croix aux intersections des chemins.

Il y a probablement eu des oublis, n'hésitez donc pas à les signaler au plus vite à la mairie.

Le Théron

Madame le maire informe que des habitants bénévoles ont désherbé et nettoyé les abords du lavoir en prenant toutes les précautions afin que la faune (grenouilles, têtards ...) qui y a élu domicile soit préservée, et remercie chaleureusement ces bénévoles pour leur implication dans la vie communale.

Concours « Les fabuleux insectes »

Organisé par le CAC, ce concours portait sur la réalisation d'insectes « fabuleux » par les habitants du village laissant libre cours à leur imagination. Une dizaine de créations très originales ont été réalisées et sont exposées dans le village. Les œuvres ont été numérotées et profitant des journées du patrimoine, une urne a été mise à disposition dans l'église afin que les visiteurs puissent voter pour la réalisation de leur choix.

Espace entre la commanderie et l'Eglise.

Le problème récurrent de savoir si cet espace est public ou privé se pose à nouveau.

Le propriétaire de la commanderie a fermé le dessous du porche qui est l'un des accès à cet espace. Accès utilisé depuis très longtemps par les villageois qui permettait de traverser pour aller de l'autre côté de l'église vers le cimetière.

Madame le Maire a reçu Monsieur Bonnot, propriétaire de la Commanderie, et lui a expliqué qu'après avoir documenté auprès du cadastre, ce dernier confirme que cet espace est bien un espace public qui, d'ailleurs, ne comprend pas de numéro de parcelles. A son tour, Monsieur Bonnot a produit un acte notarié sur lequel il est indiqué qu'un rapport d'expert ne mentionne aucun passage public. Madame le maire a donc écrit au notaire demandant des précisions et est en attente de la réponse.

C. Cédille

La compagnie C.Cédille, reconnue d'utilité publique, organise des ateliers pour créer du lien social par le théâtre. Elle était intervenue sur la commune de Martrin en 2018 pour un atelier de théâtre improvisé en direction des personnes en situation d'insertion. 7 personnes y avaient participé, séances alors échelonnées sur une période de 3 mois sans participation financière de la commune.

Aujourd'hui, cette compagnie propose à la Mairie de Martrin de renouveler ces ateliers, sur une période de 8 mois d'Octobre à Mai, soit 27 séances, pour un coût de 1000 €. Si, par rapport au nombre de séances ce prix peut paraître anodin, il n'en reste pas moins que 1000 € est une somme non négligeable pour une petite commune. Le maire a proposé à C.Cedille de contacter les communes voisines, St Juery, Coupiac et Plaisance, susceptibles d'être intéressées puisque leur population peut participer à ces ateliers. Ce qui permettrait de répartir le coût.

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés Les débats sont clos à 21h20.